

# Centrale nucléaire EDF de Fessenheim : point sur le respect des prescriptions imposées par l'ASN au réacteur n°1

Paris, le 19 Décembre 2012

Communiqué de presse

L'ASN contrôle régulièrement le respect de l'ensemble des 40 prescriptions imposées pour la poursuite d'exploitation du réacteur n°1 de Fessenheim <sup>[1]</sup>. En particulier, les 18 juillet et 11 décembre 2012, l'ASN a mené des inspections sur le site pour s'assurer du respect des prescriptions arrivant à échéance. L'ASN considère à ce jour que les actions de l'exploitant pour se conformer à ses prescriptions sont satisfaisantes <sup>[2]</sup> et <sup>[3]</sup>.

Une première prescription importante est la construction de l'installation dite « appoint ultime », moyen de refroidissement supplémentaire de secours demandé par l'ASN. Cette prescription arrive à échéance le 31 décembre 2012. L'avancement du chantier est satisfaisant, mais des efforts importants devront être faits pour qu'outre le matériel, l'ensemble de la documentation nécessaire à l'utilisation de ce système soit en place à la fin de l'année. En tout état de cause, le dispositif devra être pleinement opérationnel à cette date.

La deuxième prescription majeure concerne le renforcement du radier du réacteur, qui doit être réalisé avant le 30 juin 2013. Après examen du dossier déposé par EDF, l'ASN a donné le 18 décembre 2012 son accord pour qu'EDF procède à la mise en œuvre de la modification proposée sous réserve du respect de conditions complémentaires visant à assurer d'une part la radioprotection des personnels effectuant les travaux, et d'autre part l'atteinte des objectifs de sûreté fixés <sup>[4]</sup>. La modification vise à augmenter à la fois l'épaisseur et la surface de la zone d'étalement du corium en cas d'accident grave avec percement de la cuve. Elle permet d'« augmenter très fortement » la résistance du radier

au corium (prescription FSH1-25) <sup>[5]</sup>.

Pour instruire ce dossier, l'ASN s'est appuyée sur une analyse de l'IRSN, son appui technique, et sur une expertise complémentaire relative à la résistance du béton <sup>[6]</sup>.

Enfin, pour trois des 40 prescriptions de sûreté imposées par l'ASN, EDF a proposé des solutions faisant appel à des moyens différents de ceux initialement envisagés. Après examen de ces propositions, l'ASN a apporté les adaptations correspondantes à la formulation des trois prescriptions considérées. Les échéances de mise en œuvre et les objectifs de sûreté fixés par l'ASN restent inchangés <sup>[7]</sup>.

L'ASN continuera de s'assurer du respect et de la bonne mise en œuvre des prescriptions par des inspections, notamment lors du renforcement du radier.

Par ailleurs, l'ASN prendra position, au premier semestre 2013, sur l'aptitude à la poursuite d'exploitation du réacteur n°2 de la centrale, dont la troisième visite décennale s'est terminée en mars 2012 <sup>[8]</sup>.

L'ASN informe régulièrement le public sur son contrôle de la centrale de Fessenheim sur son site internet et par des points d'information lors des réunions de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de Fessenheim.



Inspecteurs de l'ASN contrôlant le 11 décembre 2012 l'avancement du chantier « appoint ultime »

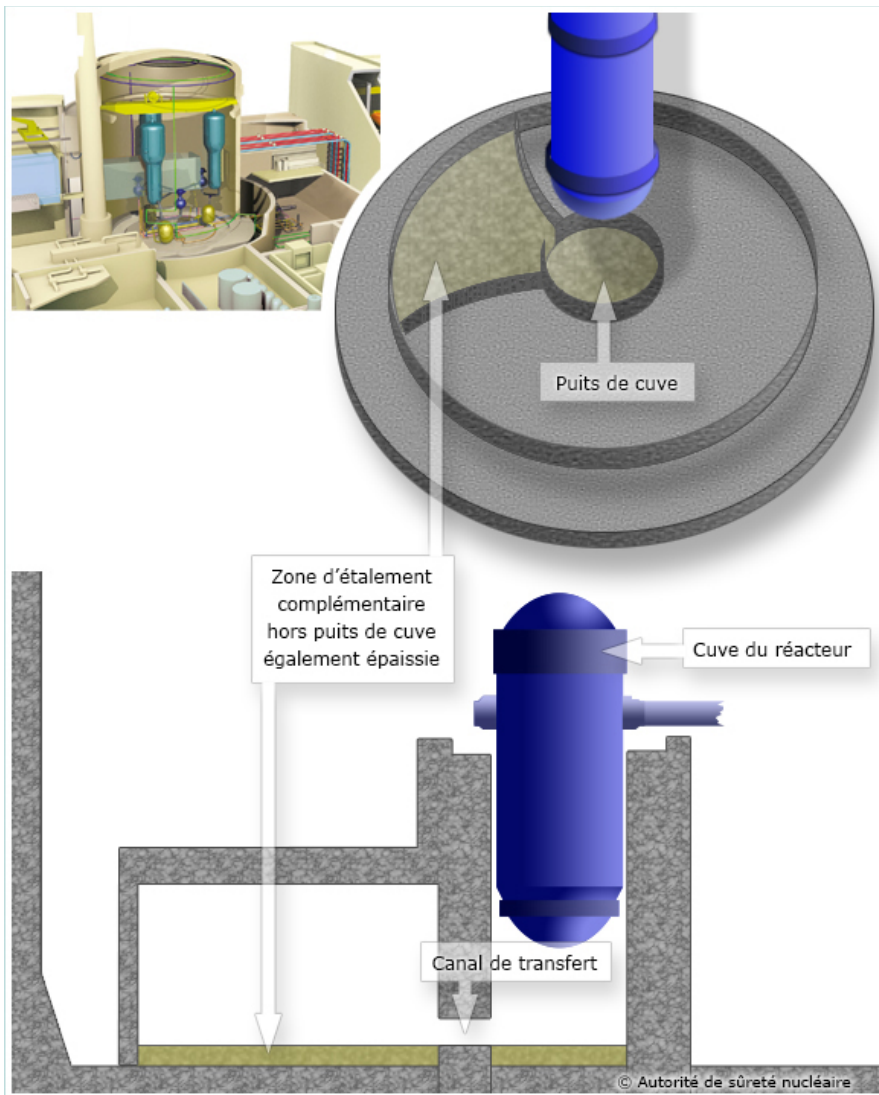


Schéma de radier

**Pour en savoir plus :**

1. [Décision n°2011-DC-0231 de l'ASN du 4 juillet 2011](#)
2. [Lettre de suite d'inspection "Respect des prescriptions liées à la poursuite du réacteur n°1 et agressions climatiques"](#)  
*Inspection du : 11/12/2012*  
[INSSN-STR-2012-0863](#) (PDF - 213,35 Ko)
3. [Intégration par le site des prescriptions liées à la poursuite d'exploitation du réacteur n°1](#)  
*Inspection du : 18/07/2012*  
[INSSN-STR-2012-0804](#) (PDF - 193,54 Ko)
4. [Accord sous réserves à la mise en œuvre de la modification matérielle](#)
5. [Communiqué de presse du 4 juillet 2011 : "L'ASN prend position sur la poursuite d'exploitation du réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim"](#)
6. [Avis de l'IRSN à la modification du radier de Fessenheim réacteur n°1 du 28 novembre 2012](#)  
 et  
[Rapport «Validation of concrete parameters »](#) du 12 décembre 2012

7. **Décision n°2011-DC-0328 de l'ASN du 11 décembre 2012**

8. **Arrêt pour visite décennale du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Fessenheim**

*Du 25 août au 12 septembre 2012*

---

**Contact presse** : Evangelia Petit, chef du service presse, tél. : 01 40 19 86 61, [evangelia.petit@asn.fr](mailto:evangelia.petit@asn.fr)